



Montréal, le 23 janvier 2020

[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès à des documents – Décision

N/Réf. : 18284

[REDACTED],

En réponse à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 15 janvier 2020, nous vous transmettons les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

Nous vous avisons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples renseignements à cet égard sur le site web de la CAI à l'adresse suivante : www.cai.gouv.qc.ca.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], nos salutations les plus distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels

p. j.

18284 Demande d'accès à des documents.

La demande d'accès concerne tous documents faisant état :

- 1) du nombre d'embauches au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019;
- 2) du nombre d'employés au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration au 31 décembre 2019;
- 3) du nombre de départs d'employés au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, incluant les retraites, congés de maternité et de maladie, congédiements et autres, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

Le Ministère ne dispose d'aucun document permettant de répondre à la demande d'accès pour les dates précisées. Des extractions de données ont dû être réalisées pour y répondre.

Ainsi, le nombre de mouvements d'embauche entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 est de 963. Cela inclut le nombre de mouvements d'entrée en mutation (personnel régulier), les mouvements de nomination (étudiants, stagiaires, personnel occasionnel incluant le personnel enseignant occasionnel, nomination au statut temporaire), les mouvements d'arrivée en promotion (personnel régulier) ainsi qu'en reclassements (personnel régulier). Une même personne peut avoir plus d'un mouvement d'embauche.

Le total des personnes qui étaient à l'emploi du Ministère en date du 31 décembre 2019 est de 1 911 personnes. Ces nombres comprennent toutes les catégories d'emplois présentes au Ministère (titulaires d'emplois supérieurs, cadres, professionnels, personnel enseignant, personnel technicien et assimilé, personnel de bureau, étudiants et stagiaires) de tous les statuts d'emploi (régulier, occasionnel, étudiant, stagiaire).

Le nombre des mouvements de départs, qui incluent les mutations (personnel régulier), les retraites (personnel régulier et occasionnel), les démissions (personnel régulier, occasionnel, étudiant ou stagiaire), les cessations d'emploi (personnel régulier, occasionnel, étudiant ou stagiaire) et les congédiements (personnel régulier, occasionnel, étudiant ou stagiaire), entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 est de 544.

Enfin, entre 1^{er} janvier et le 31 décembre juillet 2019, 28 personnes se sont absentes pour un congé de maternité et 1 014 personnes se sont absentes au moins une fois pour le motif maladie pendant la période visée. Il est à noter que les employés en congé ne sont pas considérés comme des personnes ayant quitté le Ministère puisqu'elles sont toujours en lien d'emploi et qu'elles sont prévues revenir au travail à la fin du congé.